

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné qu'à sa séance ordinaire du 29 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté les règlements suivants :

- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1622-2025** modifiant le Règlement numéro 1528-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ en vue de financer les travaux de construction d'une piste cyclable sur le boulevard Jutras Ouest, entre la rue Lambert et la rue Jean-François, afin d'inclure les parties de la piste qui seront construites dans les emprises ou en bordure du boulevard.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1624-2025** modifiant le Règlement numéro 1579-2024 décrétant une dépense de 4 512 000 \$ et un emprunt de 4 379 000 \$ en vue des travaux de reconstruction des rues Victoria (entre le boulevard Jutras et la rue Saint-Jean-Baptiste) et Marchand (entre les rues Victoria et Saint-Zéphirin), de manière à augmenter la dépense autorisée à 4 660 000 \$ et l'emprunt à 4 527 000 \$.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1625-2025** décrétant l'emprunt de 7 615 000 \$ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution des travaux de voirie sur diverses rues de la municipalité pouvant inclure des travaux de trottoirs, de pistes cyclables et d'infrastructures de drainage, incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1629-2025** décrétant l'emprunt de 1 000 000 \$ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution de travaux de construction ou de réfection d'immeubles, de construction ou de réfection d'infrastructure de rues, de trottoirs, de pistes cyclables et de stationnements, d'asphaltage de diverses rues de la municipalité, à l'acquisition d'immeubles, d'équipements, de machinerie et de véhicules incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations ainsi que des participations dans les ententes relatives à des travaux municipaux.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1632-2025** décrétant l'emprunt de 8 146 000 \$ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution des travaux de voirie sur diverses rues de la municipalité pouvant inclure des travaux de trottoirs, de pistes cyclables et d'infrastructures de drainage incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.

Ces règlements ont été approuvés le 20 octobre 2025, par les personnes habiles à voter, à l'issue d'une procédure d'enregistrement qui a eu lieu du mardi 14 octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 ainsi que le lundi 20 octobre 2025.

Ces règlements ont été approuvés le 3 novembre 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau.

VICTORIAVILLE, le 7 novembre 2025

La greffière,

ROSANE ROY